

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE385

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 15

A la dernière phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« productions hors-sol pour lesquelles »,

les mots :

« ateliers de production hors-sol pour lesquels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.